

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 06/12/2024

Séance du Jeudi 12 décembre 2024

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents : MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI - R BORDET - LP CHAUVIN - N REBILLON - ML GALOPIN - E CHALOPIN - MP PATIN - E OGER- P MOUBECHÉ - D BARON - A AIME

Secrétaire de séance : Marie-Laure Galopin.

Séance ouverte à 20h04

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation du CR de conseil municipal

Finances :

- Echelonnement du remboursement du Prêt BFT
- Facturation des espaces sportifs communaux aux collègues

Urbanisme :

- Ptit Mic : choix du candidat repreneur,
- Projet Ajoncs : le point sur le choix du scénario,
- Démolition de la maison Morel et aménagement place du Tripot : le point sur le dossier,
- Assainissement collectif : RPQS et tarifs,
- Cimetière : avenant (préau), réfection du chemin Rocher Avrillon,
- Radar pédagogique, amendes de police

Questions diverses

- Choix des lauréats du concours de dessins de Noël
- Subvention 4L Trophy,
- Subvention Judo Club,
- Réunion publique « la fibre chez vous »,
- Cérémonie des vœux 17.01.2025
- Architecture frugale,
- Le point sur le test cantine du 10.12

1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL

L'approbation du compte rendu du 14.11.2024 est reporté au conseil municipal de janvier 2025.

2. ECHELONNEMENT DU REMBOURSEMENT DU PRET BFT

Comme suite à la commission de finances, M. Pleven a fait des scénarios pour permettre de sauvegarder au maximum la CAF nette, et donc de baisser le recours à l'emprunt.

Le prêt BFT permet un réaménagement des remboursements du capital.

M. Pleven a proposé un schéma à la banque qui permettrait à la commune de dégager un supplément de CAF nette de l'ordre de 70 000 €.

Le responsable du crédit agricole était en congés lors du dernier conseil municipal (gestionnaire du prêt BFT). Son adjoint a annoncé à M. Pleven un taux d'intérêt qui passerait de 1.64 à 2.53 % dans ce cadre, ce qui coûterait à la commune un supplément de 7 600 € d'intérêts.

Le changement de profil adossé au changement de taux de 1,64% vers 2,53% a été confirmé par le responsable sur la durée résiduelle du 15/01/25 au 15/01/30 soit 5 ans.

Le taux à 5 ans étant anticipé à 1,64% en septembre 2025, Monsieur Pleven propose de refaire la demande à ce moment car il n'y aurait plus d'augmentation de taux d'intérêt si cela est confirmé.

3. FACTURATION DES ESPACES SPORTIFS COMMUNAUX AUX COLLEGES

Par délibération du 21.09.2023, le conseil municipal a décidé de facturer les temps d'utilisation des équipements sportifs aux collèges à compter du 01.01.2024.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 11.07.2024, a décidé de facturer un forfait identique aux 2 collèges de la Commune, soit 2 546.15 € pour l'année civile 2024.

Pour rappel, les collèges perçoivent une dotation du Conseil Départemental pour l'utilisation des salles et espaces sportifs.

Pour information, 1 527.69 € a déjà été payé par le collège Julien Maunoir pour les 6 premiers mois de 2024 (6/10^e de 2 546.15 €).

**Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité la Maire à facturer :
2 546.15 € pour le collège Roquebleue pour l'année civile 2024
1 018.46 € pour le collège Julien Maunoir pour 4/10^e de l'année civile 2024.**

4. LE PTIT MIC : CHOIX DU CANDIDAT REPRENEUR

5 candidatures ont été invités à un entretien - 3 groupes de candidats se sont présentés :

- * VIEL Stéphane, ABLOIS Anthony ROGEZ Anaïs de St James (50).
- * POITRINAL Michaël et BRIFFAUD Virginie de Luzille (37)
- * PROCCYSZYN André et TRETOUT Céline de Rennes (35)

La commission faisant office de jury a été très favorablement intéressée par la candidature de M. Poitrinal et Mme Briffaud.

Ceux-ci sont dans l'attente de la décision du conseil municipal, ils ont envoyé une lettre d'engagement et confirmé leur plan de charge pour prendre la location du lieu début juillet (date à préciser).

Un bail à utilité sociale et commerciale sera proposé, afin de se rencontrer régulièrement entre propriétaire et locataire-gérant autour du projet du Ptit Mic.

Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité la candidature de M. Poitrinal et Mme Briffaud, et autorise la Maire à viser tout document relatif à cette affaire, et à signer l'acte notarié de location gérance.

M. Poitrinal et Mme Briffaud ne sont pas preneurs du logement au-dessus de la mairie. Le logement peut donc être attribué à un autre locataire à compter de janvier 2025.

5. PROJET AJONCS : LE POINT SUR LE CHOIX DU SCENARIO

Lors de la réunion de travail du conseil municipal du 5.12.2024, consacrée à la question des scénarios Ajoncs, les élus ont tranché les points suivants, à partir des esquisses proposées par l'équipe CELESTE :

- Une seule salle des fêtes sera gardée (la grande salle)

- Elle sera agrandie car reprendra l'espace cuisine et du bar actuels, sans dépasser une capacité de 300 personnes accueillies pour ne pas avoir une surveillance SSI de week-end
- La cuisine sera repositionnée côté parking et sera utilisable par l'ALSH et la grande salle. Il n'y aura qu'une seule cuisine (contre 3 espaces cuisine aujourd'hui)
- Des espaces de stockages -rangements - seront créés
- Les entrées ALSH et Grande salle sont à travailler : au sud pour l'ALSH, au nord pour la grande salle ? ou 2 entrées par le sud ?
- L'ALSH est une priorité pour les travaux. Il sera en RDC, côté rue des Ajoncs
- L'actuel ALSH en rez de jardin pourra être réaménagé pour du stockage pour l'ALSH, les associations ou pour une chaufferie mais pas comme salle
- Les enfants mangeraient dans la grande salle.
- Les étages sont conservés pour des usages ultérieurs

La synthèse de cette réunion a été restituée à l'équipe Céleste lors de la réunion du 10.12.2024. L'équipe Céleste va prendre en compte ces données pour préciser le projet à la phase APS Avant-Projet Sommaire.

La réunion de présentation de l'APS aura lieu mardi 28 janvier 2025 à 10 h.

Lors de cette réunion, il sera présenté l'estimatif financier des travaux tels qu'arrêtés par le conseil municipal : Il est rappelé que l'enveloppe des travaux dans l'appel d'offres à maîtrise d'œuvre est à 1.4 million d'euros.

La réunion avec les financeurs est prévue dans la semaine du 4 février 2025. (Certainement le **vendredi 7 février à 14 h** : à confirmer).

6. DEMOLITION DE LA MAISON « MOREL » ET AMENAGEMENT PLACE DU TRIPOT : LE POINT SUR LE DOSSIER

La démolition de la maison « Morel » est prévue en maîtrise d'ouvrage directe par la commune, sans maîtrise d'œuvre.

3 entreprises se sont déplacées pour une visite du lieu. Ils ont constaté des fissures importantes, ces fissures seraient dues au fait que la maison mitoyenne « pousse » sur la maison Morel. Le risque serait qu'une partie de la maison mitoyenne s'écroule lors de la démolition si les précautions d'usages ne sont pas prises.

Pour prévenir ce risque, les entreprises nous ont demandé de faire intervenir un bureau structure pour réaliser un diagnostic : solidité du bâti, préconisations de démolition, et proposer une maîtrise d'œuvre en suivi des travaux.

Un constat d'huissier devra être réalisé préalablement aux travaux.

Par ailleurs, l'appel à candidature pour l'aménagement de la place après déconstruction a été envoyé à 6 cabinets. Leur retour est demandé pour le 19.12.2024.

Délibération : le conseil municipal sollicite à l'unanimité un devis auprès de bureaux d'étude structure afin de faire réaliser une étude de la structure de la maison « Morel » et de recueillir les prescriptions préalablement à la démolition, ainsi que chiffrer un montant de suivi de travaux.

7. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau (RPQS) ET TARIFS réalisé par la Ville de Fougères (régie)

La consommation d'eau : Le nombre d'abonnés relevant de la station d'épuration est de 403 en 2023.

Le réseau d'eaux usées : Le taux de renouvellement du réseau a été de 0% pour 2023.

La qualité : L'eau usée traitée et rejetée en milieu naturel est de bonne qualité. Elle respecte en tous points les exigences réglementaires.

Le montant d'une facture type d'assainissement : 469,71 € TTC pour une facture de 120 m³/an au 1er janvier 2023.

Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs descriptifs des services	2022	2023
Estimation du nombre d'habitants desservis	737	770
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	7,64	6,83
Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (€/m ³)	2,9518	3,9143

Voici la proposition de tarifs pour 2025 :

DESIGNATION	Tarifs HT 2024	Tarifs HT 2025	Evolution	Observations
Budget Assainissement : Article 70611				
Redevance d'assainissement part fixe	61,97 €	61,97 €	0,00%	
Redevance d'assainissement part variable	2,857 €	2,857 €	0,00%	
Prix des branchements particuliers à l'égout :				
Pour une longueur de 6 ml.....	2 012,87 €	2 053,13 €	2,00%	
Prix du ml au-delà de 6 ml.....	182,52 €	182,52 €	0,00%	
Budget Assainissement : Article 7068				
Enquête de raccordement lors de transaction immobilière				
Contrôle d'une maison.....	121,37 €	123,80 €	2,00%	Création du tarif
Contrôle d'un appartement.....	84,00 €	85,68 €	2,00%	
Prix par appartement supplémentaire.....	21,00 €	21,42 €	2,00%	
Contrôle d'un bâtiment industriel ou d'une grande surface.	300,30 €	306,31 €	2,00%	
Contrôle d'un commerce.....		85,68 €		
Contre visite si les irrégularités n'ont pas été traitées.	54,63 €	55,72 €	2,00%	
Pénalité de déplacement.....	16,80 €	17,14 €	2,02%	

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs 2025 comme ci-dessus.

8. EXTENSION DU CIMETIERE VEGETALISE : AVENANT (PREAU)

2 entreprises ont réalisé un devis pour le préau du cimetière, sur la base des plans de la maîtrise d'œuvre SITADIN et GP ETUDES

- Devis de l'entreprise Beaumont TP : 15 747.60 € HT
- Devis de l'entreprise Cheminant J2C de Villamée : 5 524 € HT

Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité le devis mieux disant de l'entreprise J2C à 5 524 € HT.

9. REFECTION DU CHEMIN ROCHER AVRILLON

Ce chemin a été utilisé lors du chantier cimetière, il est à réhabiliter.

Les devis reçus sont les suivants :

Nom de l'entreprise	Objet du devis	Montant HT €
Beaumont TP	Démolition revêtement existant Base et reprofilage GNT 0/20 Tri couche finition 4/6 compacté	3 081.60 €
Bouteloup	Sciage enrobé existant, grattage, évacuation Reprofilage, compactage 0/31.5 Enrobé 140 kg/m2	2 907.50 €
Bouteloup	Sciage enrobé existant, grattage, évacuation Reprofilage, compactage 0/31.5 Enrobé 180 kg/m2	3 077.50 €
Pigeon	Préparation support par scarification Reprofilage, compactage 0/31.5 Enrobé 180 kg/m2	5 556.25 €

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis mieux disant de l'entreprise Bouteloup à 3 077.50 € HT.

10. RADAR PEDAGOGIQUE et AMENDES DE POLICE

L'entreprise Mavasa propose un radar pédagogique avec une alimentation solaire à 1 925 € HT, et une possibilité de comptage des véhicules.

L'achat et l'installation d'un radar pédagogique peut être éligible au titre des amendes de police, en tant qu'aménagement de sécurité sur voirie.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis d'achat de radar pédagogique auprès de l'entreprise Mavasa pour un montant de 1 925 € HT, et sollicite une subvention au titre des amendes de police.

11. QUESTIONS DIVERSES

- **Fêtes de Noël (point sur l'organisation) et choix des lauréats du concours de dessins de Noël : Point sur l'organisation et sélection des lauréats par tranches d'âge.**

- **4L Trophy** : Nicolas Tréhu de l'association « 4 dents de bois » va réaliser, avec un ami, le 4LTrophy 2025. Dans le cadre de leur raid, l'association propose d'apporter une prévention bucco-dentaire aux enfants des régions isolées du Maroc. En partenariat avec l'association « enfants du désert », ils donneront également du matériel scolaire et sanitaire.

Les acteurs locaux sont invités à sponsoriser l'aventure, en échange, ceux-ci auront leur encart publicitaire sur la voiture. Selon la taille des emplacements, l'encart est estimé de 100 € à 800 €.

Délibération : il est proposé au conseil municipal de voter un sponsor/subvention de 100 € à l'association « 4 dents de bois » pour le 4L Trophy 2025.

Après en avoir échangé, les votes des élus sont les suivants :

6 votes Contre : P Donnini - R Bordet - D Baron - MP Patin - E Chalopin - E Oger

3 Abstentions : A Aimé -P Galopin - P Moubèche -

5 votes Pour : MC Boucher, N Philippeaux, JB Boismartel, N Rebillon, LP Chauvin

Le conseil municipal, par décision de la majorité des votes, n'attribue pas de subvention pour le projet 4L Trophy 2025 de 4 dents de bois. Il est estimé que ce projet est plus personnel que local. Tout en souhaitant la pleine réussite de ce projet, il propose aux 2 participants de solliciter plutôt des sponsors privés.

- **Subvention exceptionnelle Judo Club Louvigné ST-GEORGES**

Le Judo Club sollicite une subvention exceptionnelle afin d'accompagner 4 compétiteurs du Judo Club dans leur projet de participer au championnat du monde de judo vétérans à Las Vegas. Un budget de 1 800 € par compétiteur est nécessaire pour participer à cet évènement. Les 4 compétiteurs sont Yohann Bordini, Jean-Pierre Thomas, Thierry Barbot et Xavier Brahim.

Délibération : le conseil municipal, à la majorité, ne vote pas de subvention exceptionnelle pour le judo club pour ce projet. Il souhaite s'en tenir à la subvention versée annuellement pour l'apprentissage du judo aux enfants.

Résultat du vote :

Contre : 13 voix

Abstention : 1 voix : MC Boucher

- **Réunion publique « la fibre chez vous » :**

En dehors des plus grandes agglomérations qui seront couvertes en très haut débit par les opérateurs privés, les collectivités territoriales bretonnes ont pallié l'absence d'initiative privée en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne Très Haut Débit. Cette initiative publique concerne environ 60% de la population et 90% du territoire breton.

Mégalis Bretagne, syndicat mixte qui regroupe l'ensemble des collectivités locales bretonnes, construit ce réseau public régional ouvert à tous les opérateurs. Au fur et à mesure des déploiements, Mégalis livre le réseau à THD Bretagne, qui l'exploite, l'entretient et le commercialise aux opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ce sont ces FAI qui proposent des services Internet et raccordent leurs abonnés.

Plusieurs milliers de foyers et d'entreprises sont désormais éligibles à la fibre optique sur les communes de La Bazouge-du-Désert, Landéan, Le Châtelier, Le Ferré, Louvigné-du-Désert, Mellé, Monthault, Parigné, Poilley, Saint-Georges-de-Reintembault, Villamée.

Pour comprendre les offres « fibre » proposées par les opérateurs et les modalités d'abonnement et de raccordement, les équipes de THD Bretagne ainsi que celles des FAI présents sur le réseau proposent à la population une journée de rencontre :

Mercredi 22 janvier à Louvigné-Du-Désert de 9h à 19h
Centre Culturel Jovence, rue Saint-Martin, 35420 Louvigné-du-Désert

Cette journée sera l'occasion pour ces mêmes FAI de proposer leurs offres et de programmer les raccordements en fonction des demandes.

- **Cérémonie des vœux du 17.01.2025**

Préparation/ Organisation

- **Réunion « opportunité photovoltaïque »**

Jérôme LAISNE, chargé de missions à l'Agence Locale de l'Energie interviendra mercredi 22 janvier à 20 h pour présenter les « opportunité photovoltaïque » de la commune.

- **Livre recueil « architecture frugale »**

Saint-Georges-de-Reintembault figure dans ce recueil de « 26 projets inspirants en Bretagne, en 2024 », pour la place de la mairie réhabilitée par Bivouac.

- **Le point sur le « test cantine »**

Un test a été réalisé mardi 10 décembre afin de voir si tout est bien calé : les élèves de l'école de l'être du CE au CM se sont rendus au collège Roquebleue pour le repas et un repas en liaison chaude a été livré pour les maternelles-CP au restaurant scolaire. Tout s'est bien déroulé.

- **Réunions du conseil municipal :**

Jeudi 23 janvier 2025
Jeudi 27 février 2025
Jeudi 27 mars 2025
Jeudi 17 avril 2025
Jeudi 15 mai 2025
Jeudi 12 juin 2025
Jeudi 10 juillet 2025